

# Communiqué de presse



## Études thématiques

Les Abymes, le 17 janvier 2023

L'Institut d'émission des Départements d'Outre-mer (IEDOM) en Guadeloupe publie :

# LE SURENDETTEMENT EN GUADELOUPE

## Un marqueur de la fragilité économique et sociale des ménages



L'IEDOM exerce dans les outre-mer des missions de service public qui ont été confiées par la loi à la Banque de France, dont celle d'assurer le secrétariat des commissions de surendettement. Le surendettement traduit l'incapacité pour un ménage de faire face à l'ensemble de ses dettes bancaires et non bancaires (en particulier ses charges courantes : eau, électricité, loyer, impôts, etc.).

En Guadeloupe, sur les dix dernières années, 353 dossiers sont déposés en moyenne chaque année auprès du secrétariat de la commission de surendettement. En dépit de la poursuite de la crise sanitaire en 2021 et grâce aux mesures de soutien public, la vulnérabilité des ménages guadeloupéens ne s'est pas détériorée et le surendettement n'a pas pris d'ampleur. En parallèle, la Guadeloupe et les autres DOM se distinguent traditionnellement de l'Hexagone par une plus faible proportion de dossiers de surendettement déposés au regard de la population, alors même que la précarité de celle-ci y est plus forte. Ce paradoxe s'explique par plusieurs facteurs d'ordres socioéconomique et culturel qui peuvent constituer un frein au dépôt d'un dossier.

En 2021, les débiteurs sont majoritairement des familles monoparentales, en particulier des femmes seules avec enfant(s). À ce titre, la Guadeloupe se distingue des autres DOM et de l'Hexagone par une proportion plus importante de femmes dans la population des surendettés. Si ces derniers sont majoritairement locataires, le nombre de propriétaires surendettés demeure plus élevé en Guadeloupe qu'au niveau national.

L'année 2022 semble amorcer un « effet de rattrapage » sur le nombre de dépôts de dossiers, qui s'inscrit en nette hausse par rapport aux années précédentes et franchit même un niveau record. Cette observation concerne particulièrement la Guadeloupe (+30 % sur un an) et dans une moindre mesure la Martinique, puisque l'Hexagone, la Guyane ou encore La Réunion continuent de voir leurs dépôts de dossiers diminuer.

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte) et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ses principales missions sont la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie ainsi que d'autres missions liées aux spécificités ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr).  
Contact presse : Direction - tél : 0590 93 74 02, [direction@iedom-guadeloupe.fr](mailto:direction@iedom-guadeloupe.fr)  
Études - tél : 0590 93 74 33, [iedom.etudes@iedom-guadeloupe.fr](mailto:iedom.etudes@iedom-guadeloupe.fr)